FMH
Verbindung der Schweizer Ärztinnen und Ärzte
Fédération des médecins suisses
Federazione dei medici svizzeri
Swiss Medical Association

A l'attention
- des présidentes et présidents des sociétés de discipline médicale
- des responsables de visites d'établissements au sein des sociétés de discipline médicale
- des experts hors discipline chargés des visites
- des représentants de l'ASMAC chargés des visites

Berne, le 24 janvier 2006 MG/CH/rj-ma
WB_Stätten/Visitationen/RS Visitationen 2006 dt.doc

Visites des établissements de formation postgraduée 2006

Mesdames et Messieurs, chères collègues et chers confrères,

En 2005, quelques visites ont à nouveau eu lieu, ce qui est à chaque fois un enrichissement pour les sociétés de discipline médicale, pour les équipes d'experts chargés de la visite comme pour les responsables d'établissements de formation postgraduée et leurs collaborateurs. Nous aimerions remercier cordialement toutes les personnes impliquées de leur engagement et de leur soutien.

Par la présente et ses annexes, nous souhaitons vous informer des modalités du déroulement des visites en 2006. Nous aimerions en particulier attirer votre attention sur le lieu et la fréquence des visites, d'une part et sur leur déroulement, d'autre part. Pour ce faire, nous vous transmettons sous une forme succincte des recommandations de l'organe d'accréditation et d'assurance qualité, lesquelles fondent les 10 visites accompagnées d'experts externes.

Au comité de la CFPC, nous allons réexaminer la question de la procédure de sélection des visiteurs et de leur formation. Nous mettrons également au point des documents en vue de l'application uniforme des propositions mentionnées sous «déroulement».

Elfenstrasse 18 3000 Bern 15
☎ 031 359 11 11 031 359 11 12
awf@fmh.ch http://www.fmh.ch/awf

Lieu et fréquence des visites (art. 42 RFP)

Lors de la procédure de reconnaissance, de reclassification ou de réévaluation d'un établissement, la Commission des établissements de formation postgraduée (CEFP) peut en demander la visite avant de procéder à sa classification définitive. En vertu de l'art. 42 RFP, les sociétés de discipline médicale (SDM) fixent elles-mêmes le lieu et la fréquence des visites. Nous attirons votre attention et particulièrement celle des délégués des SDM à la CEFP sur ce qui suit: le changement de responsable ou la fusion d'établissements génèrent de nombreuses questions et incertitudes qu'une visite permet de clarifier. De ce fait, nous recommandons instamment l'organisation d'une visite dans ce genre de situation.

Déroulement de la visite – Recommandations de l'OAQ

- Les documents de visite (rapport d'auto-évaluation) devraient porter de manière accrue sur l'évaluation de la formation et la gestion des erreurs (sécurité des patients).
- Ces documents doivent être discutés avant la visite par l'équipe qui se rendra sur les lieux afin d'augmenter la fiabilité de la visite.
- Il est recommandé d'établir un schéma de base sous forme de lignes directrices pour les interviews en vue d'une meilleure comparabilité des résultats.
- Il faut prévoir suffisamment de temps pour les interviews.
- Les discussions sur les spécialisations et la politique professionnelle sont menées pendant la pause.
- Le rapport est établi selon un schéma de base.

Taxe de visite et répartition des coûts

Depuis 2005, les coûts, qui s'élèvent à Fr. 5'000.-, doivent être pris en charge par les établissements de formation postgraduée. Les établissements comptant 1 à 3 assistants bénéficient d'une taxe réduite de Fr. 4'000.- (cf. notre circulaire du 10 juin 2005). Il est indispensable que vous l'indiquiez aux responsables d'établissements déjà au moment de la première prise de contact en soulignant que la taxe doit être payée à l'avance. Veuillez noter qu'une visite ne peut avoir lieu qu'au moment où l'établissement s'est acquitté de la taxe prévue (cf. notice).

	Etablissement comptant au moins 4 assistants	Etablissement comptant 1 à 3 assistants
Société de discipline médicale (y compris l'expert)	2'200.-	1'750.-
Experts hors discipline	800.-	650.-
Représentants de l'ASMAC	800.-	650.-
FMH (secrétariat FPPC)	1'200.-	950.-
Total	5'000.-	4'000.-

Les SDM qui assument l'ensemble des travaux administratifs reçoivent une contribution spéciale de Fr. 400.- à la charge du secrétariat FPPC (cf. nos circulaires des 8 décembre 2004 et 10 juin 2005). Les SDM peuvent disposer librement de cette contribution spéciale.

Questionnaire concernant la visite

Important: si vous ne l'avez pas encore fait, vous voudrez bien nous envoyer **le questionnaire standardisé pour la saisie des données relatives à la structure et aux prestations des établissements de formation postgraduée** d'ici fin mars 2006. Ce document sert à collecter des données sur les structures de même que sur la formation postgraduée et les prestations médicales de l'établissement à visiter. **Aucune visite ne peut être effectuée sans ce questionnaire!** Le questionnaire est établi en fonction des objectifs d'apprentissage fixés dans le programme de formation postgraduée de votre discipline, d'après les critères de reconnaissance des établissements de formation postgraduée (cf. chiffres 3 à 5 du programme en question, voir glossaire en annexe) et selon notre notice quant au déroulement et aux contacts. Il convient par ailleurs de tenir compte des points critiques soulevés dans notre circulaire du 30 août 2004. Vous trouverez sur notre site internet divers documents utiles qui vous aideront certainement à établir ce questionnaire (cf. documents utiles pour les visites d'évaluation). Le questionnaire que vous aurez établi doit être envoyé au secrétariat de la FPPC pour un bref contrôle. La planification et l'organisation des visites pourront ensuite être entreprises.

Nous vous saurions gré de planifier les visites assez tôt afin de pouvoir nous envoyer **d'ici fin mars 2006** une liste provisoire des établissements à visiter selon vos priorités. Dans ce contexte, nous vous rappelons quelques points fondamentaux à prendre en considération dans la préparation d'une visite:

- La visite d'un établissement de formation postgraduée ne devrait **pas durer plus de l'équivalent d'une demi-journée de travail**.
- La **date de la visite** doit être annoncée au secrétariat de la FPPC **au moins 3 mois à l'avance**, afin d'avoir suffisamment de temps pour préparer la visite (préparation des documents de visite par la direction de l'établissement de formation postgraduée, recrutement de l'équipe des visiteurs).

- Les **documents de visite** doivent être mis à disposition de l'équipe chargée de la visite **au moins 10 jours avant la visite**, afin que des questions ciblées puissent être posées sur place.

Pour de plus amples renseignements sur le déroulement exact d'une visite, vous voudrez bien consulter notre notice 2006.

Si vous avez des questions ou besoin d'aide concernant les visites d'évaluation, nous nous tenons volontiers à votre disposition (awf@fmh.ch).

Veuillez agréer, Mesdames et Messieurs, chères collègues et chers confrères, nos salutations les meilleures.

F M H
Secrétariat de la formation prégraduée, postgraduée et continue (FPPC)

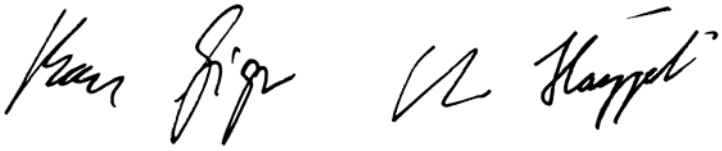

Dr Max Giger
Domaine de la formation médicale

Christoph Hänggeli
Administrateur responsable

Annexes:
- Notice pour les visites 2006
- Glossaire
- diverses circulaires aux sociétés de discipline médicale
- Calendrier des visites

Copie aux
- Membres de la CFPC
- Membres de la CEFP